ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/14/questions/QANR5I 14QF102421



14ème legislature

Question N°: 102421	De M. Christian Kert (Les Républicains - Bouches-du-Rhône)				Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche Ministère attributaire > Éducation nationale					
Rubrique >enseignement maternel et primaire : personnel		Tête d'analyse >professeurs des écoles		Analyse > concours. listes complémentaires. perspectives.	
Question publiée au JO le : 07/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les modalités d'entrée dans le métier d'enseignant. Selon de nombreux constats, il semble avéré que les démissions d'enseignants stagiaires ont augmenté entre 2012 et 2016 de façon assez conséquente. Ainsi le taux de démissions triple dans le premier degré et double dans le second entre les années scolaires 2012-2013 et 2015-2016. Pour pallier les démissions de professeurs des écoles stagiaires (PES), il a été jusqu'à présent fait appel aux candidats inscrits sur la liste complémentaire de chaque académie. Or il est apparu depuis novembre 2016 que certaines académies ne disposant plus de budgets pour les recrutements fassent appel à des remplaçants et bloquent toutes possibilités de faire monter par ordre de classement les candidats du concours de recrutement de professeurs des écoles. S'il apparaît aujourd'hui que des remplaçants prennent les postes de PES démissionnaires cela risque de créer des soucis au niveau des remplacements dans certaines circonscriptions pour effectuer ceux liés aux arrêts maladie ou à la maternité, etc. et de créer des problèmes pour la rentrée 2017-2018 au niveau des affectations puisqu'il manquera des professeurs des écoles. C'est pourquoi il lui demande le déblocage de cette situation pour assurer un enseignement de qualité en permettant de faire de nouveau, dans l'ensemble des académies, appel à la liste complémentaire.